

Perte de pouvoir d'achat des pensions

Les courbes ci-dessous montrent la perte du pouvoir d'achat par rapport à l'indice INSEE hors tabac, entre la date du départ en retraite et l'année 2024. La réponse se trouve à l'intersection entre la ligne verticale de l'année de départ en retraite et les courbes du graphique.

On trouve sur le graphique :
En vert, en haut du graphique, la ligne de référence : l'indice INSEE (hors tabac),
en bleu, la ligne de la retraite de la CNAV, **en orange**, celle des pensions ARRCO et **en gris**, celle des pensions AGIRC.

Total des pensions perçues supérieur ou inférieur à 2000 € par mois : quel impact ?

La perte de pouvoir d'achat intègre les modifications de cotisations intervenues (CSG, CASA), mais pas les modifications de régime fiscal comme la suppression de la demi-part pour les veuves ou veufs.

La survenue en 2020 d'un taux de revalorisation des pensions de base (CNAV, MSA, fonctionnaire,) différent selon le montant de la retraite ainsi que les modifications du taux de CSG applicable, font que la mesure de la perte varie selon que la retraite totale est supérieure ou inférieure à 2000 € par mois.

